



# Historic

## Règlement sur l'utilisation et les émoluments liés aux films et vidéos

Valable à partir du 1<sup>er</sup> août 2011

### 1. Autorisation d'accès

Le règlement d'utilisation des Archives historiques des CFF s'applique à titre de fondement.

### 2. Droit d'auteur

Les documents audiovisuels sont soumis au droit d'auteur. Les utilisateurs de films et de vidéos issus des Archives CFF Historic peuvent être tenus de verser au titulaire correspondant les droits d'auteur et d'utilisation.

### 3. Accès et prestations

L'utilisation de documents vidéo et audio est possible sous réserve d'une annonce et d'une concertation préalables en temps voulu. Ces documents sont consultés en toute autonomie ou sous les directives de collaborateurs des archives pendant les heures d'ouverture ad hoc. Les prêts ne sont permis que dans des cas exceptionnels dûment motivés - p. ex. élaboration d'une publication dans l'intérêt des CFF - et sur la base d'un accord écrit. De telles exceptions sont autorisées par la direction des archives.

Pour toutes requêtes, la loi fédérale sur l'archivage (LAr, RS 152.1) demeure déterminante. En cas de doutes, CFF Historic se réfère également aux ordonnances correspondantes sur les archives fédérales.

La prestation de base des archives - rechercher les documents, garantir la consultation - est en général gratuite. Pour des recherches plus complexes (requérant plus d'une demi-heure), des émoluments sont prélevés. Les consultations autonomes ne sont possibles que s'il existe des copies correspondantes. Dans le cas contraire, un collaborateur des archives accompagne l'utilisateur, ce qui engendre des frais supplémentaires. Les prestations de photocopie ou de reproduction de documents par exemple sont payantes et réalisées par des prestataires externes.

### 4. Conditions d'utilisation de films de CFF Historic

1. Des frais de traitement sont calculés conformément au tarif établi pour l'utilisation des archives, l'exécution du mandat et les reproductions.
2. Les tarifs susmentionnés ne sont pas liés aux éventuels frais de licence du titulaire des droits.
3. Des taxes d'utilisation sont prélevées selon le tarif établi pour toute forme de publication de films. Ces taxes varient en fonction du type, de la durée et de la finalité de l'utilisation. CFF Historic peut accorder une réduction ou une remise d'émoluments dans des cas dûment motivés, notamment si l'utilisation se fait dans l'intérêt de CFF Historic ou dans l'intérêt du public, p. ex. pour la formation.
4. Les taxes d'utilisation ne s'appliquent qu'aux fins et à la période convenues. En cas de nouveaux tirages, d'autres éditions ou d'une nouvelle diffusion, les taxes d'utilisation doivent être redéfinies. Cette règle s'applique à tous les films enregistrés et/ou modifiés dans des bases de données ou autres supports de données.
5. En cas de reproduction ou de remise non autorisée à des tiers, un supplément de 1000 francs doit être acquitté en sus des taxes.
6. Le film ne peut être utilisé qu'aux fins convenues.
7. Si les films demandés ne peuvent être utilisés qu'avec l'approbation du titulaire des droits, l'utilisateur est tenu de présenter à CFF Historic, avant toute diffusion, l'accord écrit dudit titulaire. Si le titulaire des droits ne peut pas être défini, l'utilisateur assume seul la responsabilité de diffuser les films et libère au préalable par écrit CFF Historic de toutes prétentions récursoires.

8. En cas de publication, la mention de l'origine «CFF Historic» doit être indiquée. Un exemplaire de la publication doit être adressé gratuitement à CFF Historic.
9. La remise ou la copie de films mis à disposition - également par voie électronique - sans l'autorisation préalable de CFF Historic n'est pas autorisée; il en est de même pour les droits de licence.
10. Toute utilisation du film détournée de son but ou discriminatoire n'est pas permise.
11. Le for juridique est Berne. Seul le droit suisse s'applique.

## 5. Emoluments (hors TVA)

Consultation autonome	Uniquement possible dans le cas de documents qui sont disponibles sous forme de copie. Toute heure entamée	CHF 15.—
Consultation accompagnée	Toute heure entamée	CHF 100.-
Consultation externe	Possible à titre exceptionnel après accord auprès de spécialistes. Coûts selon les tarifs de prestataires externes.	
Copies	Selon les tarifs de prestataires externes	
Taxe d'utilisation pour exploitation et usage commercial:		
Exploitation	Dans un cadre non commercial	aucuns frais
	A des fins commerciales  (sont réputées commerciales les exploitations impliquant le prélèvement de droits d'entrée, les présentations de films, les utilisations à des fins publicitaires, etc.)	CHF 50.- / 30 min.
Usage commercial	1 pays / 5 ans	CHF 6.- / sec.
	Monde entier, y c. Internet / 5 ans	CHF 12.- / sec.

Prestations de services générales selon la feuille des tarifs Prestations supplémentaires soumises à émoluments - collections, bibliothèque et archives CFF Historic.

CFF Historic  
Bollwerk 12  
CH-3000 Berne 65

Tél. +41 (0)51 220 22 12  
Fax +41 (0)51 220 40 99  
E-mail: [archive@sbbhistoric.ch](mailto:archive@sbbhistoric.ch)  
Site Internet: [www.sbbhistoric.ch](http://www.sbbhistoric.ch)  
Banque de données des archives sur Internet: [www.sbbarchiv.ch](http://www.sbbarchiv.ch)